

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

**Décision n° 1500 du 9 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2006199S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9351 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929997S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2020 :

Vannier François NIGEND : 158 113 NLS : 8 014 999

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Valverde Daniel NIGEND : 248 515 NLS : 8 089 624

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2020 :

Oury Sébastien NIGEND : 274 990 NLS : 8 133 794

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2020.

*Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
T. MOUCHET